

---

Numéro de l'intervention: 158-2011  
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 06.05.2011

Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)  
Pieren (Burgdorf, UDC)  
Bärtschi (Lützelflüh, UDC)

Cosignataires: 0

Urgente: Non 09.06.2011

Date de la réponse: 19.10.2011  
Numéro de l'ACE 1736/2011

Direction: INS

---



### La formation artistique doit être assurée à l'école

Le Conseil-exécutif est chargé de concevoir les profils d'études à la Haute école pédagogique germanophone pour l'enseignement aux enfants âgés de quatre à douze ans de telle manière que les futur-e-s enseignant-e-s aient la compétence d'enseigner les disciplines telles que les arts visuels, la musique et le sport ou la rythmique. Autrement dit :

- L'enseignement des disciplines artistiques ou sportives est obligatoire et ce ne sont pas des modules qui peuvent être éliminés dans le profil V-6, ni dans le profil MS.
- Les buts de la formation des futur-e-s enseignant-e-s et les contenus doivent être conçus en fonction des buts et des contenus des plans d'études des différentes classes
- La maîtrise d'un instrument est obligatoire pour toute personne ayant la vocation d'enseigner aux enfants âgés de quatre à douze ans.

#### Développement

Pour qu'il soit possible de remplir un mandat de formation complet à l'école obligatoire, en particulier en ce qui concerne les enfants âgés de quatre à douze ans, les futur-e-s enseignant-e-s ont impérativement besoin de compétences spécialisées dans toutes les matières créatives. Les étudiant-e-s de la Haute école pédagogique germanophone doivent pouvoir acquérir ces compétences. C'est pourquoi ces personnes ne doivent pas avoir la possibilité d'éliminer l'une de ces matières de leur profil d'études s'agissant de l'enseignement aux classes de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année (MS) ou même deux, dans le profil d'études V-6.

Les buts de l'enseignement et les contenus doivent impérativement être adaptés aux plans d'étude des différentes classes. Cela permettrait de garantir que tous les enfants bénéficient d'un enseignement de qualité. Les élèves ont tous droit à un apprentissage de matières artistiques ou sportives qui soient bénéfiques pour leur développement.

Il y a quelque chose de scandaleux à ce que les étudiants et étudiantes de la Haute école pédagogique germanophone, qui se préparent à l'enseignement à l'école primaire jusqu'en 6<sup>e</sup> année, aient la possibilité de suivre cette formation sans jamais être confronté-e-s à l'enseignement des arts visuels, de la musique ou de la rythmique. Car le profil V-6 offre la possibilité d'éliminer deux disciplines de ce type, le profil MS permet d'en éliminer une. Le choix de faire l'impasse sur une ou même deux de ces matières a pour conséquence que les diplômé-e-s de la PHBern ne se sentent pas la compétence d'organiser l'enseignement du sport et de mettre ainsi à la portée des enfants l'expérience essentielle de la pesanteur, de l'équilibre, de l'escalade, du vol plané et du balancement. Dans les matières créatives, les enseignant-e-s n'ont pas la connaissance des méthodes et des techniques, ce qui a pour résultat que ces personnes ne peuvent contribuer à l'éclosion des talents créatifs des élèves. Par ailleurs, il est inacceptable que, sans aucune formation musicale, les futur-e-s enseignant-e-s laissent se perdre un bien culturel primordial. Il ne faut pas qu'il soit possible de vouloir remplir sans formation les objectifs même sommaires du plan d'étude de première année tels que les jeux avec les sonorités des voyelles et des consonnes, les possibilités créatives qu'offrent les exercices d'élocution, le maniement des instruments de percussion, la danse, le mouvement rythmique etc. Même la maîtrise d'un instrument doit compter parmi les compétences d'une personne qui enseigne aux enfants âgés de quatre à douze ans. Depuis la fermeture des écoles normales, l'évolution est inquiétante, à preuve les chiffres suivants :

Ces dernières années, quelque 25 pour cent des étudiant-e-s ont choisi le profil d'études **VUS** Vorschulstufe et untere Primarstufe (-2 à +2), 25 pour cent ont choisi le profil **MS** mittlere et obere Primarstufe (3 à 6) et quelque 50 pour cent, le profil **V-6** Vorschulstufe et Primarstufe (-2 à +6).

Dans le profil VUS, les disciplines créatives et sportives sont obligatoires.

En 2009/2010, les étudiant-e-s ont fait l'impasse sur les matières dont il a été question plus haut, comme suit :

*Profil MS* (117 étudiant-e-s)

Arts visuels 32  
Créativité textile ou technique 37  
Sport 27  
Musique 55

*Profil V-6* (233 étudiant-e-s)

Arts visuels 104  
Créativité textile ou technique 139  
Sport 99  
Musique 136

Cette évolution doit être stoppée. Car dans une école moderne, il faut répondre aux besoins des enfants au fur et à mesure de leur développement.

Il n'est pas acceptable que l'on ignore simplement les enseignements de nos prédécesseurs tels que Fellenberg et Wehrli, qui enseignaient à Hofwil en suivant l'exemple de Pestalozzi et dont les méthodes pédagogiques leur ont valu d'être célèbres dans le monde entier. A l'époque, les enfants faisaient plusieurs heures de sport par semaine et chantaient pendant les leçons de travaux manuels. Ils connaissaient plus d'une centaine de mélodies et de couplets.

Nous devrions attacher une importance primordiale aux visées autrefois révolutionnaires de l'instruction, qui doit bénéficier à la fois au corps, au cœur et à l'esprit, surtout à notre époque hautement technologique, où les enfants sont scolarisés à quatre ans et doivent se soumettre aux horaires continus de l'école.

Des études récentes montrent en outre qu'une leçon quotidienne de mouvement en lieu et place d'une matière théorique aboutit au même résultat en termes d'apprentissage, puisque le développement du cerveau est favorisé par l'expérience sensorielle multiple liée au mouvement.

Même les activités créatrices, exercées avec les mains, avec des outils et des matières différentes, sont importantes pour les enfants. Le fait de *prendre* avec les mains leur permet de *comprendre*.

L'enseignement de la musique avec toutes ses facettes contribue d'une manière essentielle au développement de la personnalité des enfants.

## **Réponse du Conseil-exécutif**

### **Principe**

Le Conseil-exécutif est du même avis que les motionnaires sur le principe. Pour être complète, la formation dispensée aux enfants de quatre à douze ans doit comprendre une composante créative car cela est bénéfique en termes d'apprentissage. C'est pourquoi les disciplines artistiques et créatives constituent un élément important et central de la formation délivrée à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Les futurs enseignants et enseignantes acquièrent aussi dans ce domaine des compétences clés leur permettant de remplir pleinement leur mission.

### **Prise de position sur les différents points de la motion**

#### **1. Elimination des disciplines artistiques ou créatives des profils d'études de la PHBern**

##### **1.1 Profils d'études de la PHBern**

La filière d'études actuelle permettant d'enseigner aux degrés préscolaire et primaire donne aux étudiants et étudiantes la possibilité de placer des priorités pendant leurs études sur des niveaux et/ou des groupes de disciplines. Les personnes étudiant à l'Institut Vorschulstufe und Primarstufe (IVP) de la PHBern peuvent actuellement choisir entre trois profils d'études :

- le profil Vorschulstufe und untere Primarstufe (VUS)
- le profil Mittlere und obere Primarstufe (MS) et
- le profil Vorschulstufe und Primarstufe (V-6).

Tous les profils sont validés par un titre d'enseignement et donnent le droit d'enseigner à l'école enfantine et à toutes les classes de l'école primaire (de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup>).

Au vu des nouvelles exigences en matière de formation (p. ex. introduction de l'apprentissage des langues étrangères plus tôt dans la scolarité), la PHBern a décidé, d'entente avec la Direction de l'instruction publique, de ne proposer plus que deux profils d'études probablement à partir de l'année d'études 2013-2014, à savoir :

- le profil Eingangsstufe (école enfantine jusqu'à la 2<sup>e</sup> année primaire)
- le profil Mittelstufe (de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année primaire)

Le titre d'enseignement et le droit d'enseigner s'appliqueront comme jusqu'ici à l'école enfantine et à toutes les années du degré primaire. Le Conseil-exécutif approuve cette solution. Pour les écoles des régions rurales en particulier, la possibilité d'engager des enseignant-e-s ayant le droit d'enseigner dans toutes les classes, de l'école enfantine à la 6<sup>e</sup> primaire, présente un avantage organisationnel.

**a) Profil VUS ou futur Eingangsstufe**

Le profil VUS propose une spécialisation pour enseigner à l'école enfantine et dans les deux premières années du degré primaire qui se caractérise par un accent mis sur le créatif. Le profil comprend aujourd'hui déjà toutes les disciplines figurant dans le plan d'études actuel. Aucune d'entre elles ne peut être éliminée. Aussi toutes les disciplines suivantes sont obligatoires : allemand, mathématiques, français, Natur-Mensch-Mitwelt (connaissance de l'environnement), activités créatrices manuelles ou activités créatrices sur textiles, arts visuels, sport et musique (y c. enseignement instrumental et rythmique).

Dans le futur profil Eingangsstufe, il ne sera pas possible non plus d'éliminer des disciplines vu que la totalité de l'enseignement dispensé dans les classes de l'école enfantine à la 2<sup>e</sup> année primaire a une importance capitale. Les disciplines dites créatives ainsi que l'éducation physique et sportive jouent un rôle essentiel. La formation se base sur le futur plan d'études germanophone (Lehrplan 21) concernant le degré primaire. Les disciplines devant obligatoirement être suivies sont l'allemand, les mathématiques, le français, Natur-Mensch-Gesellschaft, activités créatives (activités créatrices manuelles ou activités créatrices sur textiles, arts visuels), le sport et la musique. L'anglais peut être suivi à titre optionnel.

En conséquence, la demande des motionnaires exigeant une formation comprenant toutes les disciplines est satisfaite s'agissant de ce profil d'études.

**b) Profils d'études MS et V-6 ou futur Mittelstufe**

L'actuel profil MS propose une spécialisation dans le domaine pédagogique et didactique pour les classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année primaire. Alors que pour le profil VUS, les disciplines créatives constituent une priorité dans la formation, elles donnent lieu à une légère spécialisation avec le profil MS. C'est pourquoi il a été possible jusqu'ici d'éliminer l'une des disciplines suivantes : activités créatrices manuelles ou activités créatrices sur textiles, arts visuels, sport et musique. En revanche, les disciplines allemand, français, mathématiques et Natur-Mensch-Mitwelt sont obligatoires. La possibilité d'éliminer une discipline a été accordée parce que, dans ce profil, les exigences en matière de formation sont déjà élevées pour une formation qui ne dure que trois ans.

Dans le profil V-6 actuel, qui ne comprend aucune spécialisation pour une partie du degré primaire, il est même possible d'éliminer deux des disciplines non obligatoires susmentionnées dans le but d'obtenir une spécialisation professionnelle encore plus pointue dans des domaines particuliers.

Nouveau plan d'études germanophone, introduction de la première langue étrangère à partir de la 3<sup>e</sup> année et de la deuxième langue étrangère à partir de la 5<sup>e</sup> année, introduction de l'Eingangsstufe avec de nouvelles exigences pédagogiques, éventail méthodologique complété par l'informatique et les nouveaux médias, introduction de standards de formation obligatoires, intégration, tout cela constitue autant d'exigences supplémentaires et changeantes pour la formation et le niveau concerné, qui appellent à nouveau un certain degré de spécialisation professionnelle si l'on veut préserver la qualité de la formation. C'est pourquoi, dans le nouveau profil Mittelstufe, il sera possible d'éliminer deux des disciplines suivantes : anglais, activités créatrices manuelles ou activités créatrices sur textiles, arts visuels, sport et musique. En revanche, les disciplines ci-après resteront obligatoires : allemand, français, mathématiques et Natur-Mensch-Gesellschaft. Les hautes écoles pédagogiques d'autres cantons prévoient par ailleurs aussi de telles possibilités d'élimination. Le Conseil-exécutif est convaincu que cela permettra d'atteindre la qualité nécessaire de la formation. La possibilité

d'élimination entraînera même une amélioration générale de la qualité dans les disciplines, y compris dans le domaine créatif.

Sous le nouveau régime, les étudiants et étudiantes obtiendront à la fin de leur formation un titre d'enseignement dans sept disciplines, ce qui couvre 89,5 à 100 pour cent du programme d'enseignement pour les classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire. Le droit d'enseigner s'étend même dans le canton de Berne à l'ensemble des disciplines. Voir toutefois à ce sujet le chiffre 1.2 ci-dessous.

En résumé, le Conseil-exécutif constate que les demandes des motionnaires pour ce profil d'études ne peuvent pas être entièrement satisfaites. L'élimination de deux disciplines parmi les disciplines créatives et l'anglais est nécessaire pour maintenir le niveau de qualité de la formation. Proposer une formation incluant toutes les disciplines poserait des exigences impossibles à concilier avec une formation en trois ans.

### **1.2 Formation supplémentaire/formation continue du corps enseignant**

Il incombe aux directions d'école de placer les enseignants et enseignantes aux postes qui correspondent à leurs compétences et intérêts et d'assurer ainsi la qualité à la fois technique et pédagogique de la formation dispensée dans leur école. Si un enseignant ou une enseignante a trop peu de compétences dans une discipline créative ou en anglais, la direction d'école peut exiger qu'il ou elle suive une formation complémentaire ou continue.

La PHBern propose déjà aujourd'hui aux enseignants et enseignantes du primaire auxquels il manque une ou deux disciplines des formations complémentaires qui peuvent être effectuées en cours d'emploi. Les personnes s'engageant dans l'un de ces formations fréquentent les modules correspondants de la filière régulière (8 ECTS, soit 240 heures de travail) à l'IVP de la PHBern. A l'issue de cette formation, ils obtiennent un titre d'enseignement supplémentaire dans la discipline correspondante.

Pour garantir la qualité de l'enseignement dans les disciplines créatives, l'Institut für Weiterbildung (IWB) de la PHBern propose en outre un vaste éventail de formations continues de courte et de longue durée.

Conclusion : Le Conseil-exécutif juge la réglementation actuelle adéquate et propose au Grand Conseil de rejeter le point 1 de la motion.

## **2. Conformité des objectifs et des contenus de la formation avec les plans d'études des différentes années scolaires dans les disciplines créatives**

Comme nous l'avons mentionné au chiffre 1, la formation dispensée à l'IVP de la PHBern se base dans toutes les disciplines, et donc aussi dans les disciplines créatives, sur le plan d'études en vigueur. Dans le plan d'études de la filière Vorschulstufe und Primarstufe de la PHBern, valable pour tous les profils d'études, il est également indiqué qu'à l'issue de leur formation, les étudiants et étudiantes connaissent les exigences des plans d'études.

Si l'on se réfère par exemple à la musique, cela signifie que les diplômés et diplômées de cette formation disposent d'un répertoire musical (vocal et instrumental) spécifique au niveau enseigné et sont capables de préparer et d'effectuer un enseignement et des apprentissages musicaux.

Conclusion : Le Conseil-exécutif constate que la demande visant à rendre la formation dans le domaine créatif conforme au plan d'études en vigueur est déjà satisfaite. Il propose au Grand Conseil d'adopter et de classer le point 2 de la motion.

### **3. Apprentissage d'un instrument lors de la formation à la PHBern**

Comme nous l'avons mentionné au chiffre 1, l'enseignement instrumental fait partie de la formation musicale à l'IVP de la PHBern. Cela ne veut toutefois pas dire que tous les étudiants et étudiantes du profil d'études VUS et ceux et celles des deux autres profils qui suivent la formation musicale, doivent forcément obtenir une attestation justifiant qu'ils jouent d'un instrument et le maîtrisent (généralement piano, accordéon ou guitare). Ils peuvent aussi suivre une formation de chant. Cette offre existait déjà dans les formations dispensées à l'école normale et est surtout suivie par des personnes ayant des dons particuliers dans ce domaine. Le module correspondant « Instrumentalunterricht/Gesangsunterricht » (musique instrumentale/chant) comporte cependant une partie « ensemble/groupe » dans lequel tous les participants et participantes sont impliqués dans le jeu instrumental (notamment accompagnement de chants). L'expérience a montré que les étudiants et étudiantes qui ont choisi l'enseignement du chant maîtrisaient toujours un instrument (généralement le piano) mais qu'elles avaient généralement suivi l'enseignement instrumental dans un cadre privé. La formation dispensée jusqu'ici a fait ses preuves et le Conseil-exécutif ne voit aucune raison d'ordonner à la PHBern de changer le plan d'études de l'IVP.

**Conclusion :** Le Conseil-exécutif considère que la formation dispensée actuellement en musique à l'IVP de la PHBern est conforme aux objectifs et propose au Grand Conseil de rejeter le point 3 de la motion.

**Proposition :** Point 1 : rejet  
Point 2 : adoption et classement  
Point 3 : rejet

**Au Grand Conseil**